





## **FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de pose d'un carrelage dans un immeuble d'habitation..

## **CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

**RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.**

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

## **PROGRAMME DES COURS**

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

### **4.1. Technologie - Sécurité et hygiène (20 périodes)**

- définir les termes techniques usuels propres aux revêtements des sols et des murs;
- identifier le petit matériel usuel.

### **4.2. Travaux pratiques et méthodes de travail (100 périodes)**

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...); en utilisant l'outillage adéquat; dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- préparer les mortiers, colles, enduits, plâtres... en respectant les consignes d'utilisation et d'application;
- préparer les fonds pour recevoir les carrelages de sol et les revêtements muraux;
- restaurer les parties superficiellement endommagées des parois (murs ou sols);
- appliquer des sous-couches d'imperméabilisation;
- poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux posés droits en combinaisons simples;
- poser au mortier et à la colle des revêtements muraux en faïence de formats divers;
- réaliser un ensemble comprenant le carrelage au sol, le revêtement mural avec plinthes droites et à talon;
- réaliser le coulage des joints serrés et le garnissage des joints larges;
- remplacer des éléments brisés ou partiellement endommagés (dalles, carreaux...).
- réaliser des rejointoyages.

## **FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES**

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

1. de préparer le fonds pour poser un carrelage ;
2. de poser un carrelage ;
3. de le rejointoyer.